

À VOUS DE CHOISIR LA ROUTE !



Generali assure votre véhicule et vos trajets, pour une conduite en toute confiance.

UNE COUVERTURE EN CAS DE PRÉJUDICES CORPORELS DU CONDUCTEUR

Si vous êtes **victime de dommages corporels** suite à un accident, responsable ou non, vous pouvez être indemnisé de vos préjudices corporels jusqu'à 1 million d'euros sans franchise AIPP¹. Cette garantie s'applique au conducteur principal du contrat ainsi qu'à une tierce personne si vous l'avez autorisée à conduire votre voiture.

VOUS SOUHAITEZ CHANGER DE VÉHICULE À LA SUITE D'UN SINISTRE OU PAR SIMPLE ENVIE ?

I Nous vous proposons un **accompagnement personnalisé** pour trouver votre nouveau véhicule (neuf ou d'occasion), revendre votre ancien véhicule ou le faire évoluer vers une transition énergétique.

I Faites-nous part de vos attentes, Generali s'occupe de tout !

Pour en savoir plus : <https://ctrouve-general.fr>

DES AVANTAGES TARIFAIRES

- La possibilité de payer moins si vous roulez peu avec le **tarif moins de 5 000 km ou moins de 10 000 km par an**.
- Un **tarif préférentiel de 15 % à 30 % de réduction pour vos enfants** en fonction du nombre de contrats que vous, ou leurs grands-parents, détenez chez Generali.
- Un **bonus anticipé pour vos enfants** en fonction de leur période de conduite accompagnée ou supervisée.
- Une **réduction tarifaire** pour les véhicules propres.
- Un **tarif préférentiel** pour votre véhicule 4 roues ou 2 roues **si vous êtes dirigeant d'entreprise** ainsi que pour celui de votre conjoint.
- Une **réduction tarifaire** en cas de multi-équipement auto et habitation.
- Profitez d'un **tarif préférentiel** pour sécuriser votre véhicule avec notre partenaire Coyote Secure.



VOTRE BUDGET RESPECTÉ

Pas d'avance de frais si votre véhicule, suite à un sinistre garanti, est réparé chez un réparateur ou un garage partenaire de notre réseau en France. Vous ne réglez que la franchise contractuelle, éventuellement à votre charge. Où que vous soyez, vous pouvez localiser et choisir votre réparateur partenaire parmi près de 2 000 garages. Les réparations (pièces et main-d'oeuvre) peuvent être prises en charge².

Votre véhicule est volé ou a disparu ?

- Avec l'option Indemnisation en valeur d'achat, vous êtes remboursé à hauteur de sa valeur d'achat, justifiée par la facture acquittée auprès d'un professionnel de l'automobile (jusqu'aux 12, 24 ou 36 premiers mois de votre véhicule³) et après déduction de la franchise applicable.
- Avec l'option Valeur majorée, vous recevez une indemnisation équivalente à la valeur de remplacement de votre véhicule à dire d'expert, majorée de 20 % dans la limite de sa valeur d'achat.
- Avec la garantie Pertes financières, si votre véhicule a été acquis en LOA/LLD⁴ **et en cas de perte totale de votre véhicule**, vous êtes notamment remboursé de votre apport initial ou de votre 1^{er} loyer dans la limite de 5 000 euros avant les 25 premiers mois de location.

À VOS CÔTÉS EN CAS DE COUPS DURS

Panne, accident, vol... vous avez besoin d'aide ?

Avec la souscription de la garantie Assistance :

- vous êtes assisté même en cas de panne en bas de chez vous avec l'assistance **0 km ou à 25 km** de votre domicile en cas de panne selon l'option choisie ;
- vous bénéficiez d'une assistance rapatriement et médicale étendue aux membres de votre famille durant un voyage en France et à l'étranger, même sans utilisation de votre véhicule ;
- vous disposez d'un véhicule de remplacement si le vôtre est immobilisé (si option souscrite).

Un litige lié à votre véhicule assuré ?

L'option Protection juridique auto permet à nos juristes de trouver une solution amiable dans 80 % des litiges (vente, réparation ou utilisation de votre véhicule assuré, etc.) qui évite des démarches longues et laborieuses. Sur simple appel, une équipe de spécialistes répond à vos questions.

3 FORMULES AU CHOIX

	TIERS	TIERS ÉTENDU	TOUS RISQUES
LES GARANTIES			
Responsabilité civile	✓	✓	✓
Défense pénale et recours suite à un accident	✓	✓	✓
Événements majeurs (catastrophes naturelles, événements climatiques, attentats, etc.)	-	✓	✓
Bris de glaces	-	✓	✓
Vol	-	✓	✓
Incendie	-	✓	✓
Dommages tous accidents/ vandalisme	-	-	✓

LES EXTENSIONS DE GARANTIES ET OPTIONS

Rupture d'activité	-	-	○
Remboursement de crédit	-	○	○
Accessoires y compris hors catalogue	-	○	○
Contenu privé et professionnel	-	○	○
Vol isolé des éléments extérieurs	-	✓	✓
Indemnisation en valeur d'achat :			
• 12 mois	-	-	○
• 24 mois	-	-	○
• 36 mois	-	-	○
Valeur majorée	-	-	○
Protection du conducteur :			
• 300 000 € seuil 10 % d'AIPP ¹	✓	✓	✓
• 600 000 € seuil 5 % d'AIPP ¹	○	○	○
• 1 000 000 €	○	○	○
Aménagements et auvents	-	○	○

LES SERVICES

Assistance 0 km	○	○	○
Assistance 25 km	○	○	○
Véhicule de remplacement	○	○	○
Protection juridique auto	○	○	○

Si vous avez une remorque/caravane, contactez votre intermédiaire d'assurance pour concevoir une offre correspondant à vos besoins.

inclus d'office ☒ en option ☐

VOTRE FIDÉLITÉ ET VOTRE PRUDENCE AU VOLANT RÉCOMPENSÉES

Avec le dispositif Atout Prévention, vous bénéficiez de **50 à 75 % de réduction de franchise au bout de 3 ou 5 ans sans sinistre** et sans interruption de votre contrat.

DIRECTEMENT SUR VOTRE MOBILE !



AVEC L'APPLICATION MOBILE MON GENERALI - ASSURANCE OU SUR VOTRE ESPACE CLIENT MONESPACE.GENERALI.FR

- Accédez à une version détaillée de votre contrat.
- Téléchargez votre attestation d'assurance.
- Déclarez et suivez l'avancée de votre sinistre.
- Localisez et choisissez votre garage partenaire.
- Visualisez les coordonnées de votre intermédiaire d'assurance.

AVEC LA TÉLÉEXPERTISE EN CAS DE LÉGER SINISTRE DE CARROSSERIE

- Expertise à distance sur la base de vos photos.
- Évaluation par l'expert indépendant du montant des réparations.
- Proposition d'une solution d'indemnisation.

AVEC L'ASSISTANCE AUTO DIGITALE

- Dépannage remorquage en quelques clics avec votre smartphone.
- Géolocalisation du lieu où votre véhicule est immobilisé.
- Envoi d'un dépanneur qui est averti immédiatement.
- Suivi en temps réel de son arrivée.



- (1) AIPP : Atteinte à l'Intégrité Physique et Psychique (niveau de préjudice subi par une personne à la suite d'un accident affectant sa santé physique ou mentale).
- (2) Informations non contractuelles. Le contrat est conclu directement avec les prestataires proposant la prestation. Par conséquent, Generali ne saurait être tenu responsable d'un préjudice quel qu'il soit lié aux prestations fournies par les partenaires.
- (3) Sous réserve que l'option ait été souscrite et, sous réserve des conditions applicables.
- (4) LOA (location avec option d'achat) et LLD (location longue durée).

Votre contact

Dénomination sociale / Nom :

Adresse :

Tél : E-mail :

N° Orias* :

* Mention obligatoire pour les agents/courtiers.

Document non contractuel à caractère publicitaire. Les garanties peuvent donner lieu à exclusions, limitations et franchises. Pour connaître le détail, l'étendue et les conditions de garantie, reportez-vous aux dispositions générales et particulières du contrat. La souscription d'un contrat ou de certaines garanties demeure soumise aux règles d'acceptation des risques de l'assureur.

Generali IARD,

Société Anonyme au capital de 94 630 300 euros, 552 062 663 RCS Paris, entreprise régie par le Code des Assurances.
N° d'identification unique ADEME FR232327_01NBYI. Siège social : 89 rue Taitbout, 75009 Paris.
Société appartenant au Groupe Generali, immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026.

Europ Assistance S.A.,

Société Anonyme au capital de 61 712 744 €. Entreprise régie par le Code des Assurances, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 451 366 405, sise 89 rue Taitbout, 75009 Paris, numéro ADEME-IDU : FR398967_01DJMJ1.

